

Pratique. Qu'est-ce que l'apprentissage ? À quel âge et à quel niveau ? À qui s'adresser ? Éléments de réponse.

Du CAP à l'ingénieur, tout est possible avec le pôle apprentissage

Le pôle apprentissage de la chambre d'agriculture du Loiret exerce une triple mission : réceptionner les contrats ; aider les entreprises et les apprentis dans la réalisation de leurs contrats et la conformité de la législation ; enregistrer les contrats.

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus. S'il s'agit de la règle générale, il existe toujours des cas particuliers permettant de débiter avant et de finir après. Du CAP au titre d'ingénieur : on peut préparer tout type de diplôme. Le jeune qui choisit cette voie est salarié mais avec un contrat particulier dans la mesure où le maître d'apprentissage est le premier formateur de l'intéressé, aidé par un CFA.

Le droit du travail

Toutefois, le droit du travail s'applique : si l'apprenti est



L'équipe du pôle apprentissage de la chambre d'agriculture : de gauche à droite, Patrick Mouré, Annie Maviel et Céline Emery.

majeur, ses droits et ses obligations sont identiques à ceux de n'importe quel salarié. S'il est mineur, la législation se montre un peu plus contraignante :

Âge du jeune	Rémunération (en pourcentage du Smic)		
	Progression dans cycle de formation	Cas général	Horticulture-Pépinières
Moins de 18 ans	1ère année	25 %	27 %
	2ème année	37 %	37 %
	3ème année	53 %	53 %
De 18 à 20 ans	1ère année	41 %	43 %
	2ème année	49 %	49 %
	3ème année	65 %	65 %
À partir de 21 ans	1ère année	53 %	55 %
	2ème année	61 %	61 %
	3ème année	78 %	78 %

Précisons que des aides du Conseil régional ainsi qu'un crédit d'impôt favorisent l'accueil d'un apprenti dans l'entreprise.

LYCÉE Bougainville Paris-Sud **Sciences et Nature**
AGRICULTURE PAYSAGE

PORTES OUVERTES
Samedi 23 février 2013
9h30 - 17h00

INFOS
Samedi 6 avril 2013
9h00 - 12h00

- Seconde Générale
- BAC Techno STAV : Aménagement ou Production
- BAC S « Biologie-Ecologie »
- BAC pro 3 ans : Nature, Paysage, Horticulture, Élevage
- BTSa Gestion, Développement, Paysage

Lycée Agricole - CS 20199 - 77170 Brié Comte Robert - Tél. 01.60.62.33.00

LEAP de NERMONT
PORTES OUVERTES 2013

à Châteaudun Site de Nermont
Samedi 16 mars
Samedi 25 mai de 9H à 17H

À Nogent le Rotrou Site du Perche
Samedi 6 avril
Samedi 25 mai de 9H à 17H

- 4^e/3^e à découverte professionnelle
- 2nde Générale et Technologique (Stage de découverte en entreprise)
- BAC TECHNO STAV (agronomie, alimentation, environnement, territoires,...) en 2 ans
- BEPA/BAC PRO (CGEA) Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole en 3 ans
- BEPA/BAC PRO Services à la personne et aux territoires en 3 ans
- BTSa par apprentissage : Agronomie et productions végétales
- BTSa ACSE en contrat de professionnalisation
- Option facultative : hippologie - équitation en seconde générale et technologique

Renseignements au 02 37 44 60 60 - www.nermont.fr

aucune heure supplémentaire autorisée et dérogation nécessaire pour utiliser une machine dangereuse.

La rémunération correspond à un pourcentage du Smic en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti : une base légale qui fixe un minimum (voir le tableau). La convention collective applicable peut donc se montrer plus généreuse.

En général, la durée du contrat est de deux ans. Mais le bac professionnel se prépare en trois ans. Une personne titulaire d'un BTS peut également suivre une formation d'un an afin d'obtenir une licence.

550 apprentis dans le département

Au titre de l'année 2010-2011, 275 contrats avaient été signés dans le département du Loiret. La répartition des diplômes préparés était la suivante : niveau V (CAP-BEP) : 92 contrats ; niveau IV (bac) : 129 contrats ; niveau III (BTS) : 31 contrats ; niveau II (ingénieur) : 16 contrats ; niveau I (licence-master) : 7 contrats. Sur ces 275 jeunes ayant choisi l'apprentissage, 162 sortaient de scolarité, 81 avaient déjà signé un contrat d'apprentissage et 32 étaient salariés, universitaires, etc. Si on ajoute les personnes se trouvant en deuxième ou en troi-

sième année, cela représente environ 550 apprentis dans le département.

Avoir une vraie démarche de recrutement

Chargé des contacts avec les entreprises, Patrick Mouré explique : « L'entreprise doit avoir une vraie démarche de recrutement. L'enjeu est double : éviter les ruptures prématurées et trouver un candidat réellement intéressé par le métier. » Les structures concernées se font connaître auprès d'Acces Centre, bourse de l'emploi dans l'agriculture : les offres d'apprentissage y sont diffusées de la même manière qu'une offre d'emploi classique.

OLIVIER JOLY

i

Pour en savoir plus, joindre le 02.38.71.90.94.

À lire

Guidagri

Publié par l'Apecita, l'Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire, l'édition 2013 de Guidagri vient de paraître. Un ouvrage destiné à faire connaître aux jeunes et aux adultes les formations du vivant. 15 € TTC. Renseignements complémentaires au 04.90.84.06.00.

Enseignement catholique. L'établissement privé orléanais prépare au BTS gestion et maîtrise de l'eau. Une formation suivie par une quinzaine de jeunes.

Le CFSA de l'Attec forme 1300 jeunes par an

Géré par l'Association pour la Formation technologique dans l'Enseignement catholique (Attec), le Centre de Formation supérieure d'Apprentis (CFSA) compte neuf antennes dans la Région et accueille mille trois cents jeunes se répartissant entre les filières tertiaire, technique, industrielle et agricole. L'antenne d'Orléans, qui est aussi le siège de l'entité, forme sept cents apprentis. Parmi eux, près de quinze, une dizaine en première année et quatre en deuxième année, préparent le BTS Gestion et Maîtrise de l'Eau (Gemeau).



Après une première année par la voie scolaire, Timothée Jacquinot a intégré l'établissement en septembre dernier.

(suite p12)